

PREAVIS N° 11/2015

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Comptes 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes et des statuts de l'association, le comité de direction a l'honneur de vous soumettre les comptes du SDIS Nyon-Dôle, arrêtés au 31 décembre 2014.

Conformément à l'article 35 des statuts de l'association de communes, les comptes 2014 doivent être approuvés par le conseil intercommunal avant le 30 avril 2015.

I. Introduction

Le budget 2014 a été établi dans une perspective d'économies, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, et sans perdre de vue la nécessité de donner les moyens nécessaires au SDIS de fournir les prestations attendues. C'est donc un budget relativement serré qui avait été planifié.

Il est à noter que dans la présentation des comptes de fonctionnement 2014, il n'est pas fait mention des comptes 2013, puisque l'association n'existait pas encore. Les comptes 2014 ne peuvent être comparés qu'au budget 2014 tel qu'il a été présenté dans le préavis 02/2013 et accepté par le conseil intercommunal dans sa séance du 1^{er} octobre 2013.

Le préavis 08/2013 sur le prélèvement des charges sociales sur les soldes du service du feu proposait au conseil intercommunal d'autoriser l'association à :

- prendre complètement en charge les cotisations sociales perçues sur les soldes (calcul brut pour net),
- porter au budget 2014 le montant de CHF 18'750.- sur le compte 650-3030-00 cotisations AVS/AI/APG/AC.

Cette décision ayant été acceptée par le conseil le 21 novembre 2013, soit après l'adoption du budget, le montant de CHF 18'750 apparaît dans le budget 2014 sous forme de crédit supplémentaire.

2. Examen des coûts

Au chapitre des charges, les coûts sont parfaitement maîtrisés et le budget respecté, à quelques nuances près. Si l'on observe les dépenses par chapitre budgétaire on peut constater qu'il y n'a aucun dépassement.

Chapitre	Désignation	Comptes 2014	Budget 2014	Variations p/r budget	
30	Autorité et personnel	763'266.88	867'909.00	- 104'642	-12.1%
31	Biens, services et marchandises	1'383'753.58	1'452'530.00	- 68766	- 4.7%
33	Rachat de véhicules	16'807.00	16'807.00	0	0.0%
35	Remboursement, particip. à des collectivités publiques	37'324.60	42'000.00	- 4'675	-11.1%
650	Total des charges	2'327'152.06	2'379'246.00	-52094	- 2.2%

- **Au niveau des soldes, compte 650-3013-02**, si les interventions sont difficiles à estimer, on peut observer un léger dépassement pour les heures de garde et de piquet DPS lié au changement d'heure (6h au lieu de 12h) de début de garde de week-end sur le site de Nyon.
- **Le compte 650-3013-06 Soldes Paléo** lié aux nombres d'heures supplémentaires dues au rétablissement du matériel, suite aux mauvaises conditions météorologiques. Ce montant est refacturé intégralement à Paléo sous le compte 650-4359-00
- **Les frais de chauffage compte 650-3124-01** ont été sous-estimés. Ce montant a d'ores et déjà été modifié dans le budget 2015.
- **Le total des salaires compte 650-3185-03** est supérieur au montant budgété. La différence de 16298.- correspond à la recapitalisation de la caisse de pension (CIP) ainsi que les annuités qui n'avaient pas été prises en compte dans le budget.
- **Le compte 650-3185-07 Révision des comptes** n'avait pas été prévu et ne figure pas au budget. Il a dû être rajouté aux comptes 2014.
- **Enfin sur le compte 650-3519-00**, les remboursements pour le matériel fournis par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) ont plus que doublé. En cause le nombre élevé d'interventions DCH (83 contre 32 en 2013) impliquant le remboursement à l'ECA des sacs d'absorbants facturés au pollueur. Il en est de même pour la facturation des frais d'utilisation du véhicule de désincarcération également fourni par l'ECA.

3. Création de provisions

Les frais d'assurance véhicules ne n'ayant jamais été facturés par la commune de Nyon, ceux-ci n'ont pas été prévus au budget 2014. Comme le SDIS a repris l'entier du portefeuille d'assurances depuis le 1^{er} janvier 2015, la charge de CHF 26'000.- qui maintenant est connue figurera dans les comptes 2015 alors que le montant n'a pas pu être budgété. D'autre part, l'organe de révision a relevé qu'une partie des prestations facturées à des tiers pourrait être soumise à la TVA, ce qui représenterait un montant d'environ CHF 10'000.- non compris dans le budget 2015. Ces deux postes non prévus nous obligent à créer un compte 650-3801-00 Provision d'un montant de CHF 36'000.- qui sera dissout au moment du bouclage des comptes 2015.

En dernier lieu, le remplacement en 2015 d'un véhicule régional, financé par les trois associations intercommunales SDIS Nyon-Dôle, SDIS Gland-Serine et SDIS Terre-Sainte a été validé par les CODIR des trois associations. La part du SDIS Nyon-Dôle est estimée à CHF 90'000.-. Vu le bon résultat des comptes 2014, il est proposé de créer au bilan un Fonds de réserve pour achat de véhicules (9282-01).

Un préavis sera déposé devant le Conseil intercommunal en septembre avec la proposition que le montant pour l'achat dudit véhicule soit pris sur ce compte de réserve.

4. Examen des recettes

Dans le domaine des recettes, on peut constater que dans l'ensemble des chapitres, les recettes sont supérieures à celles inscrites au budget.

N° de compte	Désignation	Comptes 2014	Budget 2014	Variations p/r budget	
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	335'904.10	302'000.00	33'904	11.2%
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	2'070'015.30	2'058'496.00	11'519	0.6%
650	Total des revenus	2'406'147.80	2'360'496.00	45'652	1.9%

Le budget 2014 prévoyait des recettes pas très éloignées de celles qui apparaissent dans les comptes, puisque la différence est de CHF 45'652.- au profit de l'association.

A noter une forte baisse des interventions remboursées par l'ECA au 650-4511-01

5. Contribution des communes

Dernier chapitre, celui concernant la contribution des communes. Considérée comme la variable d'équilibrage du budget et des comptes, comme cela est prévu dans la loi sur les communes, la participation des communes varie en fonction des dépenses et des recettes. Bénéficiaires de la maîtrise des charges et du travail effectué par le SDIS Nyon-Dôle, les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée passer de CHF 35.83 à CHF 32.44 par habitant. En ce qui concerne la ville de Nyon, de CHF 45.83 à CHF 42.44. Pour chaque commune, la différence entre ces deux montants leur sera restituée en diminution du troisième acompte 2015.

6. Conclusion

Le premier exercice de l'association SDIS Nyon-Dôle se révèle très positif, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Tout a été mis en œuvre pour que le cadre budgétaire soit respecté. La création d'une provision permettant de corriger les erreurs d'ores et déjà constatées dans le budget 2015, ainsi que celle d'un fonds de réserve permettant de financer la part du SDIS Nyon-Dôle pour le remplacement du véhicule protection respiratoire régional, permet de démarrer ce deuxième exercice financier sous les meilleurs auspices.

Au final, la diminution de la contribution des communes, par rapport à ce qui était prévu dans le budget, correspond à une diminution des charges de CHF 78'995.74.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

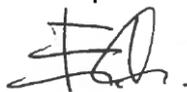
- Vu** le préavis No 11/2015 du comité de direction du 16 mars 2015,
- ouï** le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver les comptes 2014 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La présidente



Elisabeth Ruey-Ray

La secrétaire



Nathalie Haab